

RAPPORT ANNUEL 2015-2016

Version Web



FINANCIAL AND
CONSUMER SERVICES
TRIBUNAL



TRIBUNAL DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	3
Au sujet des membres du Tribunal	4
Pouvoirs du Tribunal en matière d'audiences	8
Éducation continue	9
Rémunération et dépenses	10
Activités du Tribunal	11
Réalisations et projets en cours	12

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des membres et du personnel du Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs, c'est avec plaisir que je vous présente notre rapport annuel 2015-2016

J'ai été nommée présidente du Tribunal le 18 février 2016. Ma nomination a été annoncée le 31 mars 2016, date à laquelle j'ai également commencé à occuper mon poste.

En 2015-2016, les membres et le personnel du Tribunal ont encore une fois déployé des efforts considérables pour améliorer les processus de notre organisme et ont mené des audiences dans le cadre de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs.

En particulier, nous avons continué le processus d'adoption de nouvelles règles et de nouveaux formulaires en matière de procédures. Par ailleurs, le Tribunal a créé un nouveau site Web dans l'optique d'améliorer l'accès à la justice en ce qui a trait aux procédures d'exécution, ainsi qu'aux appels et révisions de décisions d'organismes de réglementation.

La présidente,
Louise Caissie

AU SUJET DES MEMBRES DU TRIBUNAL

Le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs (le Tribunal) est un organisme juridictionnel indépendant créé le 1^{er} juillet 2013 en vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.

Il est composé de la présidente et du nombre de membres que la Commission des services financiers et des services aux consommateurs recommande, soit 4 au minimum et 14 au maximum.

En date du 1^{er} avril 2015, le Tribunal était constitué de six membres, dont des avocats, des comptables et des personnes du milieu des affaires. Le 28 août 2015, la présidente du Tribunal a démissionné pour relever de nouveaux défis. Le poste est resté ouvert jusqu'au 18 février 2016, date à laquelle M^{me} Louise Caissie a été nommée deuxième présidente du Tribunal dans le cadre d'un mandat quinquennal. Enrico Scichilone, dont le mandat se terminait, a été remplacé par le membre Raoul Boudreau le 18 février 2016. Une courte bibliographie de chacun est incluse ci-dessous.

Louise Caissie, présidente du Tribunal (depuis le 18 février 2016)

B.A., LL. B.

M^{me} Caissie a été nommée présidente du Tribunal le 18 février 2016 pour un mandat de cinq ans.

Elle a été admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2003 après avoir obtenu son diplôme de l'Université de Moncton. La première partie de sa carrière juridique portait sur les litiges. Par la suite, elle s'est concentrée sur le droit administratif pendant six ans, en particulier les cas de main-d'œuvre et du travail, des droits de la personne et des pensions. Elle fait partie du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien.

M^{me} Caissie parle couramment l'anglais et le français, et a obtenu la désignation d'arbitre brevetée après avoir suivi le cours national d'introduction à l'arbitrage de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada. Elle a de l'expérience auprès de divers tribunaux administratifs, notamment à titre de présidente.

Monica L. Barley, ancienne présidente du Tribunal (a démissionné le 28 août 2015)

B.Sc., LL. B.

Monica Barley a occupé le poste de présidente du Tribunal du 13 mars 2015 au 28 août 2015, date à laquelle elle a démissionné pour relever de nouveaux défis.

Raoul Boudreau (depuis le 18 février 2016)

B.A.A., M.B.A., LL. B.

M. Boudreau a été nommé membre du Tribunal le 18 février 2015 pour un mandat de cinq ans.

Après avoir été admis au barreau en 2005, il a surtout exercé le droit de façon autonome, se penchant en grande partie sur les cas du droit de la famille, du droit immobilier, du droit des successions, du droit d'entreprise et du droit pénal. Depuis 2006, M. Boudreau travaille comme procureur spécial de la Couronne dans le domaine des procédures pénales et familiales.

M. Boudreau est à l'aise en anglais comme en français, et il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien. Il possède également un baccalauréat en sciences administratives appliquées et une maîtrise en administration des affaires.

M. Boudreau est le propriétaire-exploitant du restaurant LeBlanc à Memramcook, ville où il habite depuis toujours.

John M. Hanson, c.r.

B.A., LL. B., LL. M.

M. Hanson a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour un terme de cinq ans.

Il détient une maîtrise en droit et une expérience exhaustive en droit commercial d'entreprise. Avant de laisser son cabinet privé, il a exercé le droit pendant plus de 40 ans et a été nommé conseiller de la reine en 1986. Il s'est surtout concentré sur le droit des entreprises, le droit commercial, le droit des valeurs mobilières et le droit des affaires à l'échelle du Nouveau-Brunswick. Il possède par ailleurs de l'expérience auprès de divers tribunaux, de conseils et du gouvernement à titre de conseiller de clients individuels et d'entreprises en ce qui a trait à des questions contractuelles, réglementaires et de négociations.

Depuis qu'il s'est retiré de son cabinet d'avocats, M. Hanson est conseiller juridique pour un partenariat privé-public de l'industrie du transport. Enfin, il a été président du tribunal d'appel du Régime de pensions du Canada de 2008 à 2014, année à laquelle son mandat prit fin.

Jean LeBlanc

M. LeBlanc a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour un mandat de trois ans.

Il est le fondateur et maintenant gestionnaire de division de Les forages Lantech, une filiale à propriété exclusive de Forage Orbit Garant. Cette compagnie de forage contractuelle se spécialise dans l'exploration minérale et les enquêtes géoenvironnementales.

Homme d'affaires et entrepreneur chevronné, il a occupé plusieurs postes de cadre supérieur partout au Canada. Il a travaillé en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Il a été directeur national des ventes pour une grande multinationale située à North Bay, en Ontario, et premier vice-président d'une compagnie de forage contractuelle nationale et entreprise de fabrication située à Rouyn-Noranda, au Québec.

M. LeBlanc, qui parle couramment l'anglais et le français, est l'ancien maire de la Ville de Dieppe. Il a fait partie de plusieurs conseils, notamment la division néo-brunswickoise de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et de la Chamber of Mineral Resources of Nova Scotia, et il est ancien président de la Canadian Diamond Drilling Association. M. Leblanc est par ailleurs membre en règle de la Société des techniciens et des technologues agréés du Nouveau-Brunswick. Diplômé du programme de technologie civile du New Brunswick Institute of Technology, il a également fait des études pour obtenir sa désignation de comptable professionnel du programme de CMA de la Society of Management Accountants.

Gerry Legere

CGA

M. Legere a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour un mandat de quatre ans.

Il possède une vaste expérience à titre de comptable dans le secteur privé et comme propriétaire d'un bureau de comptabilité. Outre son expérience comptable, il était l'un des propriétaires d'une entreprise de taille moyenne de fabrication de fenêtres et des portes. Il est parfaitement bilingue.

M. Legere a été président du Conseil arbitral des appels en matière d'assurance-emploi et membre du conseil d'administration de plusieurs fondations et associations, dont la Corporation au bénéfice du développement communautaire et l'Association canadienne des manufacturiers de vitrage isolant. Il a fait beaucoup de bénévolat auprès de groupes communautaires. Enfin, il a été directeur au scrutin municipal lors des élections partielles de Bathurst et de Bertrand en 2012. Par ailleurs, il a voyagé partout dans le monde entier pour participer à des missions commerciales.

Don Moors

B.A., M.A., FCMC

M. Moors a été nommé membre du Tribunal le 22 janvier 2014 pour un mandat de trois ans.

Il a récemment obtenu un certificat d'arbitrage de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators et d'Osgoode Professional Development.

M. Moors est le principal fondateur de First Strategy, une compagnie de consultation en gestion et de services consultatifs auprès de cadres supérieurs. Il était auparavant associé de PriceWaterhouseCoopers LLP. Dans le cadre de son tout récent poste chez PwC, il était à la tête de la division de conseils de gestion de la compagnie au Canada atlantique. M. Moors possède une vaste expérience auprès d'importants organismes des secteurs privé et public, ayant agi pour le compte de cadres supérieurs dans les deux secteurs. Il a été membre du conseil d'administration et du comité d'audit d'une société de placements. M. Moors s'est vu remettre le prix d'excellence du président de la division de l'Atlantique de l'Association canadienne des conseillers en management et a été nommé Fellow de CMC Canada.

Enrico A. Scichilone

H.S.D., B.Sc., LL. B.

M. Scichilone a été nommé membre supplémentaire de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick le 21 novembre 2012 pour un mandat de trois ans. Il est réputé avoir été membre du Tribunal le 1^{er} juillet 2013 en vertu du paragraphe 79(1) de la *Loi sur la Commission des services financiers et services aux consommateurs*. Son mandat prit fin le 21 novembre 2015, mais il continua à titre de membre du Tribunal jusqu'au 18 février 2016, date à laquelle un remplaçant fut nommé. Par la suite, il a continué de présider une procédure dont il avait été saisi.

POUVOIRS DU TRIBUNAL EN MATIÈRE D'AUDIENCES

Le Tribunal entend des appels et des révisions de décisions, des demandes et des procédures d'exécution en vertu de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs.

En date du 31 mars 2016, le Tribunal avait entendu des procédures d'exécution uniquement dans le cadre de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Il pouvait entendre des appels et des révisions de décisions de chargés de la réglementation en vertu des lois suivantes :

- la *Loi sur les licences d'encanteurs*;
- la *Loi sur les agences de recouvrement*;
- la *Loi sur les associations coopératives*;
- la *Loi sur la communication du coût du crédit*;
- la *Loi sur les caisses populaires*;
- la *Loi sur le démarchage*;
- la *Loi sur les assurances*;
- la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie*;
- la *Loi sur les prestations de pension*;
- la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*;
- la *Loi sur les agents d'immobilier*;
- la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Le Tribunal entend des affaires dans les deux langues officielles et toutes les décisions qu'il rend sont affichées sur son site Web dans les deux langues officielles. En outre, lorsque la demande lui est soumise, le Tribunal offre des services d'interprétation simultanée pour les parties et leur conseiller juridique.

Le personnel du Tribunal est aussi entièrement bilingue pour s'assurer que les parties, les conseillers juridiques et la population peuvent interagir avec le Tribunal dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Le Tribunal exige que les membres du comité qui entendent une affaire soient entièrement en mesure de comprendre l'affaire dont il est saisi sans l'aide d'un interprète, dans la langue officielle de choix des parties. À l'heure actuelle, quatre des six membres du Tribunal sont entièrement bilingues.

ÉDUCATION CONTINUE

Le Tribunal accorde une très grande valeur à l'éducation continue. Une somme de 3 000 \$ est prévue aux budgets pour permettre aux membres de parfaire leur éducation. Ce montant ne comprend pas les frais de déplacement et d'hébergement.

Au cours de la dernière année, les membres et le personnel du Tribunal ont parfait leur éducation en profitant des possibilités de perfectionnement professionnel suivantes :

- Atelier de rédaction de décisions offert par la Foundation of Administrative Justice;
- Atelier d'interprétation des lois et règlements offerts par la Foundation of Administrative Justice;
- Cours interactif sur l'arbitrage offert par le Conseil des tribunaux administratifs canadiens;
- 31^e symposium annuel offert par le Conseil des tribunaux administratifs canadiens.

Certains membres du Tribunal ont également participé au 9^e colloque annuel sur les crimes financiers. Il s'agit d'une séance d'une journée organisée par la Division d'application de la loi de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.

Les membres du Tribunal continuent de se rencontrer deux fois par année dans le cadre de réunions éducatives. Ces dernières ont surtout pour but de fournir des mises à jour réglementaires et législatives, et d'examiner les récentes décisions canadiennes dans les secteurs administrés par le Tribunal.

Le personnel du Tribunal envoie aussi des courriels hebdomadaires aux membres contenant des articles informatifs liés aux secteurs réglementés par la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.

RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES

Conformément à l'article 46 de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, le Tribunal est financé par la Commission des services financiers et des services aux consommateurs. Le règlement administratif 3 de la Commission, intitulé *Rémunération des membres de la Commission et du Tribunal*, stipule qu'une provision annuelle de 15 000 \$ doit être versée au président ou à la présidente du Tribunal. Dans le cas des membres, ce montant s'élève à 5 000 \$. Par ailleurs, le président ou la présidente du Tribunal ainsi que les membres se voient verser des frais de gestion de 350 \$ pour les cas liés aux activités et aux affaires du Tribunal, y compris (1) la préparation ou les délibérations relatives aux audiences, (2) la rédaction de décisions et (3) la participation à des séances d'orientation ou d'éducation organisées par le Tribunal ou la Commission. Les membres du Tribunal reçoivent aussi un paiement pour leur temps de déplacement quand ils participent aux affaires du Tribunal à un taux de 50 \$ par tranche de 100 km, comme décrit dans la politique *Rémunération des membres du Tribunal*.

Voici les détails des dépenses et coûts liés au Tribunal pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 :

Membre	Nommé ou de nouveau nommé	Fin du mandat	Provision	Frais de gestion	Affectation pour le temps passé à voyager	Rémunération totale	Remboursement des dépenses et indemnités
Louise Caissie (présidente)	18 fév. 2016	17 fév. 2021	41,21 \$	350 \$	-	391,21 \$	6,75 \$
Monica L. Barley ¹ (ancienne présidente)	13 mars 2014	12 mars 2017	6 114,13 \$	5 950 \$	1 500 \$	13 564,13 \$	641,87 \$
Raoul Boudreau	18 fév. 2016	17 fév. 2021	13,74 \$	- \$	-	13,74 \$	-
John M. Hanson, c.r.	22 janv. 2014	21 janv. 2019	5 000 \$	6 650 \$	1 200 \$	12 850 \$	753,04 \$
Jean LeBlanc	22 janv. 2014	21 janv. 2017	5 000 \$	7 175 \$	1 200 \$	13 375 \$	904,94 \$
Gerry Legere	22 janv. 2014	21 janv. 2018	5 000 \$	9 100 \$	3 500 \$	17 600 \$	4 037,83 \$
Don Moors	22 janv. 2014	21 janv. 2017	5 000 \$	2 800 \$	-	7 800 \$	2 170,72 \$
Enrico Scichilone ²	21 nov. 2012	20 nov. 2015	4 890,11 \$	5 950 \$	1 600 \$	12 440,11 \$	1 006,10 \$

¹ Madame Barley a donné sa démission le 28 août 2015.

² Le mandat de M. Scichilone a pris fin le 20 novembre 2015, mais ce dernier demeure membre actif en raison de sa participation dans une audience.

ACTIVITÉS DU TRIBUNAL

Voici les détails des activités des membres du Tribunal pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 :

Membres	Réunions de la présidente avec la greffière	Journées de perfectionnement professionnel en interne	Réunions semestrielles du Tribunal (comprend la préparation)	Journées d'audience	Conférences avant la tenue des audiences	Préparation, délibération et rédaction des décisions relatives à l'audience	Administration du Tribunal
Louise Caissie	1	-	-	-	-	-	-
Monica L. Barley, présidente	3	-	2,5	5	-	6	1,5
Raoul Boudreau	-	-	-	-	-	-	-
John M. Hanson, c.r.	-	2	2	5	-	9	2
Jean LeBlanc	-	-	2	6	-	10	2,5
Gerry Legere	-	-	2	9	-	13	2
Don Moors	-	-	2	2	-	3	2
Enrico A. Scichilone	-	-	2	6	-	7	2

Au cours de la dernière année, le Tribunal a été saisi de neuf instances actives : deux appels en vertu de la *Loi sur les prestations de pension* et sept en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Au total, le Tribunal a entendu 11 journées d'audience. Le résumé ci-dessous offre un résumé des activités d'audience du Tribunal pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Nombre de procédures actives pendant la période financière	9
Procédures entamées (tous les secteurs)	3
Procédures terminées	5
Procédures toujours en cours	4
Demandes de révision et d'appel soumises	1
Règlements approuvés	0
Journées d'audience	11
Ordonnances d'interdiction d'opérations rendues (valeurs mobilières)	2
Total des pénalités administratives imposées	0

RÉALISATIONS ET PROJETS EN COURS

Au cours de la dernière année, le Tribunal s'est encore une fois penché sur l'amélioration de ses processus. Les membres et le personnel du Tribunal se sont concentrés sur six projets :

- (1) poursuivre le projet de reformulation et d'adoption des nouvelles règles procédurales du Tribunal applicables aux procédures et aux audiences;
- (2) créer un nouveau site Web;
- (3) Rédiger des guides pour les parties pour chaque type d'instance;
- (4) effectuer une recherche des obligations du Tribunal en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- (5) adopter un *Code de conduite applicable aux membres du Tribunal*;
- (6) rédiger un *Guide pour les membres du Tribunal* qui couvre des sujets comme le conflit d'intérêts, l'équité procédurale, l'admissibilité des preuves et la conduite d'une audience.

Les nouvelles *Règles procédurales* proposées par le Tribunal ont été rédigées en langage simple, car l'on s'attend à ce que le nombre de parties qui se représentent eux-mêmes augmente au fil des années. Elles ont été publiées pendant une période de 60 jours, soit du 14 août 2015 au 14 octobre 2015 afin de recueillir des commentaires. Un résumé des commentaires a été créé. Le Tribunal compte adopter officiellement ses nouvelles *Règles procédurales* à la fin de 2016.

Les membres et le personnel du Tribunal ont également conçu des documents complémentaires pour aider les parties à interpréter les nouvelles règles procédurales proposées. Des formulaires ont été créés pour certains documents clés, notamment les plaidoyers qui commencent une procédure, un affidavit de signification, un affidavit, un avis de mention, une assignation à témoin et un avis de retrait. Ces formulaires ont été rédigés en langage simple dans le but d'aider les parties à fournir l'information requise au Tribunal.

Le personnel du Tribunal a accordé du temps considérable à la création d'un nouveau site Web dans le but d'améliorer l'accès à la justice. Dans le cadre du projet, des *Guides pour les parties* ont été conçus pour chaque type d'instances. Ils ont pour objectif de fournir aux parties l'information sur toutes les phases procédurales d'une instance d'exécution, d'un appel ou d'une révision.

Le Tribunal a également entrepris une recherche exhaustive sur ses obligations en vertu de la

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée. Ces efforts ont donné lieu à l'adoption d'une procédure intitulée *Confidentialité et gestion des documents* à l'intention des membres du Tribunal. Le but consistait à aider les membres à gérer les documents ou les dossiers du Tribunal en leur possession.

Le Tribunal a également adopté une politique intitulée *Information pour les parties soucieuses de protéger leur droit à la vie privée.* Elle a pour objectif :

1. de fournir de l'information aux parties sur l'accès du public aux documents déposés auprès du Tribunal ainsi que l'accès du public aux audiences du Tribunal;
2. de fournir de l'information aux parties sur la protection de leurs renseignements personnels dans une instance devant le Tribunal.

Un *Code de conduite applicable aux membres du Tribunal* a également été adopté qui a pour objectif d'établir les règles de conduite des membres du Tribunal et à maintenir et améliorer la confiance de la population dans l'intégrité et la compétence des membres, l'impartialité et l'efficacité des audiences, et la justice des décisions rendues.

Enfin, un *Guide pour les membres du Tribunal* a été créé qui couvre différents sujets, dont:

- Les pouvoirs d'audience du Tribunal
- La détermination et le traitement des conflits d'intérêts
- L'obligation d'agir de façon équitable
- Le maintien du contrôle du processus d'audience
- L'interprétation des lois et règlements
- La façon de se comporter lors d'une audience
- Les délibérations et la prise de décisions

Au cours de la prochaine année financière, le Tribunal continuera à travailler sur plusieurs importants projets liés à l'amélioration de ses processus, notamment l'adoption officielle des nouvelles règles procédurales.

Également au cours de la prochaine année financière, le Tribunal s'attend à une hausse de ses activités d'audience et à une augmentation marquée du nombre de journées d'audience. Les membres et le personnel s'attendent aussi à une hausse des activités d'audience qui ne sont pas liées aux valeurs mobilières, surtout en raison de la proclamation de la *Loi sur les courtiers en hypothèques* le 1^{er} avril 2016 et l'adoption du projet de loi 45 : la *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs* le 8 juillet 2016.